



1^{er} juillet 2024

Edito : Encore et toujours sincères et déterminés ! - CSAA - CAAS - CACC CFP - Devenir DDFPT ? - Promotions - Brèves : Admission à la retraite, Recours stagiaires, Baromètre 2024, Adhérez et faites adhérer.

Encore et toujours sincères et déterminés !

Déjà le 1^{er} juillet... Nous publions la 36^{ème} « Note aux S1 » de cette année scolaire... Et ce ne sera certainement pas la toute dernière. Cela montre à tous, si nécessaire, l'engagement sincère et déterminé dont font preuve tous les militants de la section du SNETAA-FO de Bordeaux. L'engagement d'une équipe, dont la mise en place aura commencé il y a près de 15 ans, lorsque les anciens ont quitté le SNETAA parce qu'ils ne voulaient pas, entre autres, rejoindre la FNEC FP-FO. Une équipe de militants qui s'est étoffée au fil des ans pour redevenir petit à petit l'organisation syndicale incontournable dans l'Enseignement Pro à Bordeaux, voire dans le paysage syndical de l'académie. D'ailleurs, la quasi totalité de ces anciens camarades du SNETAA-Eil, partis à la Fsu, ne sont plus aujourd'hui engagés sur le terrain de la défense des PLP et de tous les personnels de la Voie Pro. En effet, ils ont abandonné le combat, sont partis à la retraite, ou ont pu bénéficier d'une rupture conventionnelle. C'est donc l'occasion de dire à tous ceux qui ne sont pas encore revenus vers le SNETAA, le syndicat historique des PLP et CPE, de le faire dès maintenant.

Oui chers collègues adhérents, nous vous invitons à transmettre à tous ceux que vous connaissez qui ne sont pas encore syndiqués au

SNETAA-FO, un bulletin de pré-syndicalisation (Voir les brèves de cette note).

Mais en ce 1^{er} juillet 2024, entre les deux tours d'élections législatives un peu particulières, certains se posent des questions sur le devenir de l'engagement syndical... Et même si l'inquiétude sur l'avenir peut parfois être partagée par certains de nos militants, la situation politique actuelle, quel que sera le résultat sorti des urnes, ne nous conduira pas à dissoudre nos valeurs. La position de notre organisation est claire, indépendants nous sommes, indépendants nous resterons !

Oui, grâce à notre indépendance qui fait notre différence, nous savons déjà que nous continuerons à défendre nos valeurs ! Nous défendrons sans relâche les libertés syndicales, le droit de grève et, plus généralement, nous nous opposerons à toutes les atteintes aux droits des collègues.

Nous réaffirmerons notre attachement indéfectible au paritarisme, à la protection sociale collective, à l'égalité républicaine et à la laïcité. Oui, au SNETAA-FO et plus largement à la FNEC FP-FO, nous continuerons à porter nos revendications quels que soient ceux qui seront au pouvoir ! Notre seule boussole, ce sont nos valeurs, nos revendications !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !
Le SNETAA-FO compte sur vous

EM

Le dernier Comité Social d'Administration Académique de cette année scolaire s'est réuni le mardi 25 juin. **Notre déclaration liminaire** est en ligne sur notre site Internet.

A l'ordre du jour de ce CSAA, très peu de points intéressant directement l'Enseignement Pro...
Bureau des entreprises

L'autorité académique a décidé d'implanter 5 postes à la rentrée 2024. Les établissements concernés sont : Le LP Pré de Cordy de Sarlat, le LP Cordorcet d'Arcachon, les 2 EREA de Gironde (poste mutualisé), les 2 lycées d'Aire/L'Adour (poste mutualisé... avant la fusion dont on commence à entendre parler !) et le LP Benoît d'Azy de Fumel. Il s'agit en fait de 4 transferts de support budgétaire (du GIP GRETA/CFA Aquitaine vers l'Education Nationale) et d'une création. Oui, nous vous l'avons souvent dit, le GRETA/CFA Aquitaine est en grande difficulté financière... L'Autorité Académique tente encore une fois d'essayer de lui maintenir la tête hors de l'eau... Nous ne nions pas que les collègues responsables de ce BdE peuvent rendre service aux LP, et plus précisément au bureau du DDFPT, mais comme il s'agit d'une mesure de la réforme des LP qui accapare des moyens qui pourraient être mieux utilisés pour l'enseignement Pro, alors nous avons voté contre.

Bilan d'utilisation du PACTE 2023 - 2024

Nous avons enfin eu droit à un bilan... Il nous fallait juste être patients !

8 117 enseignants de l'académie ont signé au moins un Pacte, dont 68% sont du second degré... Le taux d'adhésion au Pacte est de 30% seulement... mais de 40% en LP ! La moyenne est de 2,66 Pactes par signataire en LP.

Dans l'académie, nous avons donc utilisé 15 872 Parts Fonctionnelles, ce qui représente environ 20 millions d'euros !

Dans le détail, 30% des Pactes signés dans le second degré l'ont été pour des RCD... La Rectrice a reconnu que certains de ces Pactes avaient aussi été utilisés pour faire du remplacement de longue durée, ce qui n'est ni acceptable, ni légalement possible, mais cela met le doigt sur les difficultés auxquelles est confrontée l'autorité académique pour recruter des enseignants... Elle a aussi reconnu que dans certains établissements, les Pactes avaient parfois servi à tout et n'importe quoi... Notamment ceux qui concernent des « missions forfaitaires », comme par exemple « la coordination de la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants »... Des contrôles vont être faits dès cette année... Ils seront plus nombreux encore à partir de la rentrée 2024. Nous vous rappelons que prendre un Pacte signifie signer un contrat et rendre un rapport d'activité lorsqu'il s'agit de missions non quantifiables... Attention danger, il s'agit d'argent public et rendre des comptes est inévitable.

A la rentrée 2024, normalement, mais il faut quand même attendre le résultat des élections politiques, il y aura davantage de Pactes, notamment pour le RCD. La Rectrice a parlé de 50% des Pactes qui devront être des RCD. Les IMP disparaissent quasiment toutes... Attention là aussi, certains chefs d'établissement n'ont pas encore pris connaissance de cette information et proposent aux collègues des IMP qui n'existent plus... Ils devront alors signer des Pactes !

La Commission Académique de l'Action Sociale, présidée par le DRRH de l'académie, a été réunie au rectorat le vendredi 28 juin 2024. **Notre déclaration liminaire** est en ligne sur notre site Internet. La CAAS est une instance représentative chargée de l'action sociale pour l'académie. Elle traite des PIM (prestations interministérielles), des ASIA (actions sociales d'initiative académique) et de l'aide d'urgence (budget attribué à chaque département et géré dans le cadre des CDAS, commissions départementales de l'action sociale). L'Action Sociale peut accompagner les agents lors de différentes étapes de leur vie professionnelle, notamment dans le domaine du logement, de l'enfance, et des loisirs.

L'ordre du jour de cette plénière de la CAAS portait sur le bilan financier de 2023, les actions à venir, notamment concernant le logement, et le budget 2024. Cette CAAS a été l'occasion d'informer les représentants des personnels de la création d'un nouveau bureau, le SARH 3, qui sera exclusivement dédié aux actions liées au Handicap... Le nombre croissant de demandes pour des prestations liées au handicap oblige l'autorité académique à cette création.

Concernant le budget 2024, nous sommes intervenus, non seulement pour critiquer sa baisse par rapport à celui de 2023, mais aussi pour déplorer qu'il soit même inférieur aux aides données l'année passée. A noter qu'en 2023, ce sont 1468 agents qui ont pu bénéficier des aides PIM (séjours vacances, séjours éducatifs, etc.) et 879 personnes des ASIA (garde d'enfants, frais d'études supérieures, aide à la caution, etc.).

Concernant l'aide au logement, il a été rappelé que tous les agents (contractuels, enseignants, AESH, agents, ATSS, etc.) peuvent en bénéficier si besoin. Dans le détail, il y a :

- 🔊 L'action logement qui permet de faire une demande de logement auprès des bailleurs sociaux. A ce jour 99 demandes ont été répertoriées contre 66 en novembre 2023 ;
- 🔊 La possibilité de louer des T1 meublés dans la Résidence Parme située près de la gare de Bordeaux. 8 agents ont pu profiter de cette offre en 2022 et à ce jour, 10 sont logés par ce biais.
- 🔊 Le CROUS qui met à disposition des agents, deux logements pour une durée d'un an maximum.
- 🔊 L'aide au cautionnement avec deux options proposées :
 - Visale qui est une aide au cautionnement gratuite pour les personnels de 18 à 30 ans ;
 - Cautionéo qui est une aide au cautionnement et à la recherche de logement avec participation financière (correspondant à 2,9 % du loyer mensuel, équivalent à environ à 25€ par mois pendant tout le temps du bail) ;
- 🔊 L'aide à l'installation qui est proposée à tous les agents rémunérés par l'État. Elle est non remboursable et peut atteindre 1500 € sous condition.

A la fin de la commission, l'Assistante Sociale conseillère technique auprès de la rectrice, a souhaité rappeler que les demandes faites à l'action sociale devaient obligatoirement passer par le biais des assistantes sociales de secteur.

Florence Texier.

CACC-CFP du 24 juin 2024

Des militants du SNETAA ont siégé pour la FNEC FP-FO à la Commission Académique Consultative et Compétente à l'égard des Conseillers en Formation Professionnelle ; anciennement CFC (conseiller en formation continue).

Cette commission était présidée par le DRRH de l'académie de Bordeaux, assisté notamment de Madame la DAFPIC et du chef de pôle à la formation continue et apprentissage.

A l'ordre du jour étaient inscrits : la validation de la formation des CFP en année probatoire, les départs à la retraite, les demandes de mutation, les non-renouvellements et départs volontaires, la liste d'aptitude et enfin les propositions d'affectation.

Dans l'académie de Bordeaux, il y a 53 CFC qui sont, soient en agence locale, soit au Rectorat avec des missions particulières.

Le mode de recrutement des CFP s'est organisé et devient plus facile d'accès autant pour les demandeurs d'emploi et les personnes issues du secteur privé (60%) que pour les personnels de l'Education Nationale (40%).

Toutes les personnes qui en ont fait la demande, ont pris connaissance du métier, du nouveau référentiel et des compétences attendues.

La procédure de recrutement fut la suivante : communication du Rectorat, information par « webinaire », suivi d'une sélection sur dossier par des binômes du service concerné, entretien et entrée dans une liste d'aptitude.

Cette liste d'aptitude permet d'alimenter les départs à la retraite ainsi que les mutations. Elle sert de vivier pour le recrutement des CFP sur poste vacant dans toute l'académie de Bordeaux.

Sur 53 candidatures reçues, 19 ont été retenues pour entretien et 10 ont été inscrites sur liste d'aptitude.

Une année probatoire est nécessaire pour être CFP titulaire.

Une fois que la candidature sur liste d'aptitude est retenue, le candidat fera une année probatoire comprenant : accompagnement par un tuteur, formation, validation ou non en fin d'année scolaire via une évaluation des compétences.

Cette année, 5 nouveaux CFP ont été intégrés par mutation ou liste d'aptitude en Gironde, Lot et Garonne, Béarn et Pays Basque.

Si vous êtes CFP, rapprochez-vous du SNETAA-FO, nos militants vous accompagneront.

Si vous êtes PLP, titulaire ou contractuel, et intéressé par ce type de poste (conseiller en formation professionnelle), alors contactez le SNETAA-FO.

Delphine Paillé
Christian Carcauzon

Devenir DDFPT ?

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans.

Ce dossier doit comporter un CV (via iProf), une lettre de motivation, un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice de la fonction de DDFPT et un avis étayé de l'inspecteur de spécialité sur les compétences attendues au regard du référentiel métier. **Ce dossier** doit être adressé au Service Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et à l'Apprentissage avant le mercredi 18 septembre 2024, uniquement sous forme numérique :

srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Les candidats sélectionnés seront reçus par une commission académique fin octobre ou début novembre.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre inspecteur afin de lui présenter votre projet. Les professeurs habilités en novembre 2022 et novembre 2023 le sont toujours pour cette campagne 2024-2025. En revanche, ceux qui l'ont été en novembre 2021 ou avant, et qui n'ont pas encore obtenus de poste via le mouvement national, doivent à nouveau faire acte de candidature.

Voir **la note de service académique** en ligne sur notre site Internet.

Promotions 2023-2024

Les résultats des promotions sont en train de tomber...

Les comités d'experts se sont réunis en fin de semaine dernière... Les « experts » sont des chefs d'établissement et des inspecteurs. Et certains d'entre eux, présents aux réunions des comités, s'autorisent à informer officieusement des collègues qu'ils ont sous leur responsabilité, de leur promotion à la hors classe ou à la classe exceptionnelle... Nous invitons ces collègues à la prudence et à attendre la publication des résultats avant de déboucher le champagne !

Dans l'académie, les promotions à la hors classe vont concerner 147 PLP (dont 49% de femmes) et 27 CPE (dont 80% de femmes). Celles à la classe exceptionnelle, concerneront 74 PLP (dont 50% de femmes) et 18 CPE (dont 68% de femmes). Pour rappel, il ne faut pas espérer bénéficier d'une promotion à la hors classe, même avec un avis « excellent », avant d'atteindre l'échelon 10. Il ne s'agit plus d'une promotion « au mérite », chacun doit attendre son tour ! Nous vous invitons à ne pas céder aux charmes des organisations syndicales qui proposent d'intervenir pour accélérer les promotions... En revanche, Au SNETAA-FO, nous intervenons pour les dossiers particuliers (proche de la retraite ou avec une opposition à la promotion), c'est-à-dire à la marge, parce que nous savons qu'il est possible d'obtenir satisfaction...

Concernant l'avancement accéléré d'échelon, pour les collègues à l'échelon 6 ou 8, les arrêtés collectifs ont été publiés en fin de semaine dernière. Vous les trouverez en ligne sur notre site Internet : **27 PLP** et **7 CPE** promus.

Brèves

Admission à la retraite - Rentrée scolaire 2025 :

Les personnels titulaires qui souhaitent cesser leur activité à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025, doivent effectuer leur demande de retraite en ligne via le formulaire dématérialisé accessible depuis le site de **l'ENSAP**. Ils recevront alors une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, signer et à envoyer au Rectorat de Bordeaux avant le 21 octobre 2024. Les personnels qui désirent partir à la retraite au cours de l'année scolaire 2024/2025, et qui n'auraient pas encore effectué les démarches nécessaires sont invités à effectuer leur démarche en ligne sur le site de l'ENSAP dans les plus brefs délais. Vous pouvez retrouver **la circulaire académique ainsi que ses annexes** sur notre site Internet.

Recours stagiaires :

Nous invitons les PLP stagiaires qui souhaitent faire une demande de révision d'affectation à s'adresser au SNETAA-FO. Une lettre type leur sera communiquée. Ils devront ensuite adresser impérativement au SNETAA-FO National une copie de leur courrier (mutations@snetaa.org) afin que ses élus puissent défendre leur dossier. Pour rappel, seuls les stagiaires qui ont fait des vœux sur SIAL sont susceptibles de faire cette demande jusqu'au 15 juillet 2024. Nous les invitons également à ne pas attendre le dernier jour !

Baromètre 2024 :

Nous vous invitons à participer (avant le 19 juillet) à l'édition 2024 du Baromètre sur la **Qualité de Vie et les Conditions de Travail des personnels de l'académie de Bordeaux**. Il est important de ne pas taire la réalité des choses...

Adhérez et faites adhérer :

La campagne de pré-syndicalisation pour 2024-2025 a débuté. Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne. A noter que grâce au crédit d'impôts, vous devez considérer que seul 1/3 du montant de la cotisation reste à votre charge. Bénéficiez d'une réduction de 17€ en adhérant avant le 14 juillet. Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

RÉDUCTION -17€

PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE DE 17 EUROS SUR VOTRE ADHÉSION AU SNETAA-FO POUR L'ANNÉE 2024-2025

ADHÉREZ EN LIGNE !

ADHÉREZ PAR VOIE POSTALE !

Agenda

5 juillet (au plus tard)

Communication des résultats de titularisation aux stagiaires

Autour du 10 juillet

Ouverture de la Plateforme de saisie des vœux d'affectation pour les lauréats des concours affectés stagiaires dans l'académie.